

Dispositions générales:

Dans le cadre de la garantie, du respect des consignes d'utilisation, 2 solutions s'offrent à vous pour obtenir la meilleure solution possible :

1) Soit vous les commandez directement au magasin ou point de vente le plus proche de chez vous.

2) Soit vous vous rendez dans un magasin pour les commander et/ou les faire monter.

Des possibles retours de matériels seront demandés par le fabricant en dépendant de chaque SAV.
Outils non fournis

QUESTIONS OU PIÈCES MANQUANTES : Ne retournez pas au magasin ou point de vente avec votre produit ; Appelez le magasin le plus proche de chez vous, demandez le chef de rayon bâti menuiserie pour effectuer un diagnostic produit et avoir plus d'information.

Toute demande d'échange de pièces du produit sous garantie devra être accompagnée :

• D'une copie du formulaire complété de la date d'achat et reste des renseignements demandés sur le document Formulaire « Demande de SAV Alucon96 » mis à disposition de votre magasin, et devra être renvoyé par mail à l'adresse : sav@alucon96.es

• D'une copie du ticket de caisse ou de la facture du produit ainsi que de photos visibles quand le défaut en question est formulé dans la demande du SAV.

En cas d'absence de ces documents, la demande ne sera pas prise en compte.

Toute demande de SAV devra être communiquée au service après-vente du fabricant à travers votre magasin à l'attention du fabricant « ALUCON-96, S.A. » et adressé bien :
- À l'adresse mail : SAV@alucon96.es
- Sur notre site web : www.alucon96.es

Exclusions « Fabricant » générales de la garantie :

- Les détériorations volontaires.
- Les désordres consécutifs à un évènement extérieur (dégâts des eaux, catastrophes naturelles, etc...).
- Les dysfonctionnements liés au non-respect des conditions citées au paragraphe précédent.
- En outre, la garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice provoqué par le transport chez le client ou la mauvaise pose du produit.

Et particulières :

- Tout dommage résultant du transport du lieu de vente au lieu de pose.
- Tout dommage résultant d'un stockage inadapté sur les lieux de pose.
- Tout dommage résultant d'erreurs de pose.
- Tout dommage résultant de modifications apportées au produit.
- Tout dommage résultant d'ajout de matériel non fourni par le fabricant.
- Tout dommage ou défauts de fabrication provenant de la quincaillerie ainsi que les manquantes au moment de la réception ou vente du produit dans les magasins, sans tenir en compte ceux qui soient justifiés et liés à un défaut du fabricant sous contrôle en usine.

Garantie de la baie coulissante : alu, vitrage, quincaillerie, et dans le cas d'un volet roulant intégré :

Résumé de la durée de la garantie :

- La garantie de l'aluminium a une durée de 2 ans*.
- La garantie des Volets roulant et des moteurs a une durée de 5 ans*.
- La garantie du vitrage a une durée de 10 ans*.
- La garantie des accessoires a une durée de 2 ans*.

Garantie de l'alu :

Durée de la garantie :

* Le fabricant n'apporte pas une durée déterminée de la garantie car aucune des directives européennes ne l'indiquent, mais en accord avec les conditions de vente du marché, l'aluminium a une durée de 2 ans, sous réserve du fabricant à l'étude et analyse de chaque défaut ou mauvais fonctionnement.

-L'aluminium répond aux normes européennes : EN 573-3+A1, EN 515, EN 755-9, EN 12020-2 et EN 755-2

Toute intervention demandée sur le lieu de pose sera facturée avant l'intervention sous demande d'un devis au fabricant qui sera toujours en Euros HT
Garantie sur le laquage de l'alu :

- La garantie du laquage ne possède pas une durée déterminée, et celle-ci obéit aux conditions et directrices de la marque Qualicoat.
- Suivant le label QUALICOAT, Alucon 96, S.A. ne pourra en aucun cas se rendre responsable des dommages trouvés sur le laquage des profilés résultant d'un déballage inadéquat ou d'une manipulation incorrecte.

Sont considérés comme dommages dans le laquage quand :

- Ceux qui, de l'intérieur, sont vus à plus de 3 mètres.
- Ceux qui, de l'extérieur, sont à plus de 5 mètres.

Il est conseillé :

- Une fois déballés et afin d'éviter les dommages sur l'aluminium, de maintenir les profils séparés les uns des autres pour éviter le contact entre eux)

Garantie du vitrage

Durée de la garantie:

A compter de la date de facture ou du ticket de caisse: 10 ans

* L'authenticité du SGG CLIMALIT PLUS est donnée par trois identificateurs :

- Tampon imprimé sur le vitrage dans l'intérieur de la chambre, lisible de l'intérieur du local et incluant le code de fabrication.
- Registre SGG CLIMALIT PLUS ® sur le profil intercalaire du vitrage
- Étiquette ou label autocollante de la garantie du fabricant

La garantie de 10 ans compte à partir de la date de fabrication, contre tout défaut de fabrication, et NON à partir de la date d'achat du produit.
Ce composant du produit répond aux normes EN 572-2, EN-ISO 12543-6, et EN 1096-1 et la garantie s'applique selon la charte « Garanties Double Vitrage » du fabricant SGG CLIMALIT PLUS ® mis à disposition des magasins CASTORAMA sous demande au fournisseur.

Il est garanti :

- Qu'aucun terneissement ni condensation à l'intérieur de la chambre d'air (gaz ARGON) située entre les vitres ne se produira.
- Qu'en aucun cas, ni poussière ni saleté ne pourront se déposer entre les surfaces intérieures de la chambre d'air (gaz ARGON).

Sont exclus de la garantie :

- Tout dommage résultant du transport du lieu de vente au lieu de pose.
- Tout dommage résultant d'un stockage inadapté sur les lieux de pose.

Garantie de la quincaillerie:

Durée de la garantie:

A compter de la date de facture ou du ticket de caisse: 2 ans sous réserve de l'étude du fabricant de chaque cas afin d'analyser s'il s'agit d'une mauvaise utilisation de la pièce concernée ou d'un défaut de fabrication. Les accessoires seront disponibles et en vente au Service Après-Vente du fabricant sous les conditions de vente et tarif des "Articles SAV" du fabricant.

Il est garanti :

- La garantie des accessoires ou de la quincaillerie des baies coulissantes est soumise aux réserves du fabricant. Les pièces manquantes du produit devront être déclarées avant la sortie du produit du point de vente
- **ATTENTION** : Au Sachet d'accessoires se trouvant à l'intérieur du carton des encadrements.
- Sont exclus de la garantie :
- Le sachet d'accessoires manquant non déclaré au moment de l'achat du produit au point de vente.

Garantie dans le cas d'un volet roulant filaire, radio fréquence ou solaire:

Durée de la garantie:

A compter de la date de facture ou du ticket de caisse:

- 2 ans pour le mécanisme de coffre de volet roulant et son tablier.
- 2 ans pour les interrupteurs et commandes radio sans fil.
- 5 ans pour le moteur SOMFY (échange pièce).

La garantie ne couvre pas:

- Le non-respect des conditions citées ci-dessus.
- Les détériorations volontaires (liées à toute négligence, vandalisme, nettoyage du volet avec des produits non adaptés, . . .).
- Les réglages (toute intervention demandée sur le lieu de pose sera facturée avant l'intervention sous demande d'un devis au fabricant qui sera toujours en Euros HT)

- La pose et la mise en œuvre du produit.

- Les branchements électriques non conformes aux normes en vigueur.
- La pose du produit dans une ouverture verticale non équipée d'une menuiserie.

Conseils garantie concernant le transport, la manipulation et le stockage

- Le transport des baies coulissantes ou fenêtres doit se faire verticalement dans le sens de la hauteur ou de la largeur.
- En aucun cas les baies coulissantes ou les fenêtres ne devront être transportées à plat.
- Il est conseillé d'intercaler des cales souples entre les différents vantaux et de sangler les éléments pour le transport.
- Il est conseillé d'éviter le contact des vantaux en aluminium entre eux durant le transport.
- Il est conseillé de manipuler les vantaux de façon à éviter que les vitrages ne se brisent si la fenêtre venait à glisser entre les mains.
- Il est préférable de manipuler les baies coulissantes et les fenêtres en position verticale.
- Les baies coulissantes et les fenêtres doivent être stockées debout sur des cales en bois pour éviter le glissement.
- Il est déconseillé de stocker les baies coulissantes ou les fenêtres contre un mur exposé au soleil.
- La différence de température entre le jour et la nuit et la réverbération de la chaleur du mur emmagasinée le jour pourraient, sur la fenêtre ou sur la baie, créer un choc thermique qui risquerait d'endommager le vitrage.

Consignes garantie spécifiques de sécurité:

- LE NON RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ POURRAIT ENTRAÎNER DE SÉRIEUX DOMMAGES PHYSIQUES, DES DÉGÂTS MATÉRIELS ET/OU L'ANNULATION DE LA GARANTIE

- Le propriétaire doit s'assurer que tous les utilisateurs connaissent et suivent les consignes d'utilisation et de montage du système et du produit.
- Une pose, une utilisation et une supervision correctes et complètes sont indispensables à un bon fonctionnement et à la réduction des risques d'accident ou de blessures. Des blessures graves sont très probables si le système n'est pas installé, entretenu et utilisé correctement.
- Si vous utilisez une échelle en cours de montage (solution non préconisée pour la pose de ce système), veillez à être extrêmement prudent.
- Les conditions climatologiques, la corrosion ou une mauvaise utilisation risquent d'endommager le produit.
- La pose du produit exige, au minimum, la présence de deux personnes adultes.
- La plupart des blessures sont causées par une mauvaise utilisation et/ou le non-respect des instructions. Soyez prudent lorsque vous utilisez ce produit

-L'artisan de charpente doit s'assurer que, une fois assemblé, le produit est bien fixé au mur et au sol pour éviter des risques de détachement.

- Tous les systèmes de charpente du fabricant, y compris ceux utilisés soit en Exposition, nouvelle construction ou en Rénovation, doivent être assemblés et testés de l'eau et dans de bonnes conditions climatologiques, en suivant ces instructions, sous peine d'encourir des blessures graves.
- Toute blessure grave provoquée par une mauvaise utilisation, montage ou pose du produit ne sera pas assurée par le Fabricant.
- Ne pas laisser les enfants jouer avec les dispositifs de commande fixes. Mettre les dispositifs de télécommande hors de portée des commandes fixes. Mettre les dispositifs de télécommande hors de portée des enfants.
- Vérifier fréquemment l'installation pour détecter tout mauvais équilibrage ou tout signe d'usure ou de détérioration des câbles et des ressorts.
- Ne pas utiliser l'appareil si une réparation ou un réglage est nécessaire.
- Surveiller le volet pendant qu'il est mouvement et éloigner les personnes jusqu'à ce qu'il soit complètement fermé.
- Il convient de prendre des précautions lorsque l'on utilise le dispositif de dépannage manuel car un volet ouvert peut tomber rapidement du fait de ressorts faibles ou cassés.